

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_251229_144

portant sur

VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE N°1 DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DE L'AGRICULTURE

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la délibération n°CC_241212_27 du Conseil communautaire du 12 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2025 du budget annexe de l'Office de Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture et par laquelle le Conseil communautaire autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 : De procéder aux virements de crédits suivants en section de fonctionnement, pour un montant total de cent-quatre-vingt-dix-huit euros (198 €) représentant 0,237 % des dépenses réelles de la section d'un montant global de quatre-vingt-trois-mille-cinq-cent-quinze euros trente centimes (83 515,30 €) :

chapitre	nature	crédits votés	montant du virement
67	673	0,00 €	+ 198,00 €
011	6231	6000,00 €	- 198,00 €

- ARTICLE 2 : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251229-lmc123181-AR-1-
1

Date de télétransmission : 29/12/25

Date de publication : 13/01/2025

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt neuf décembre deux mille vingt-cinq,

Le Président
Jean-Luc REQUI



1, Place Francis Morand - 34700 LODÈVE
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.